

bn 1,3.

51° DIVISION MILITAIREETAT-MAJOR - 3° BUREAU

Quartier Général FRERE

69 LYON 7°

Tél: 72.14.41. - P. 27.04.

A LYON, le 1er MARS 1971

N° 0 0 1 3 4 2 /51°DM/3.INS/R

Clt : 4445

*Convoquer Bndg.*Le Général de Division de WITASSE
Commandant la 51° Division Militaire,

à

Monsieur le **L^t MARIN**

Mon Cher Camarade,

Le Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale a décidé la mise en application en 1971 d'une réorganisation profonde du système de mobilisation des Régiments d'Infanterie du Territoire. Cette décision a pour premier effet de confier aux Cadres de Réserve - Officiers et Sous-Officiers - des responsabilités effectives dans la mise sur pied des Unités mobilisées.

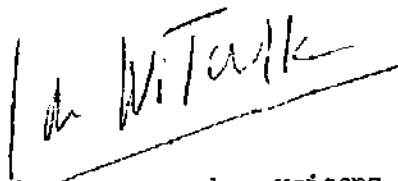
Expérimentée, en 1970 à CLERMONT FERRAND par le 92° R.I., la formule dite d'intégration est mise en oeuvre dès cette année dans les Régiments d'Infanterie de la 51° Division Militaire et notamment au 99° R.I.

Afin de vous présenter une information complète sur cette question, de vous faire connaître, le nouveau rôle important que vous pouvez être appelé à jouer en temps de paix et en cas de conflit, de susciter les bonnes volontés pour une tâche pesante certes mais exaltante, je provoque en plein accord avec l'A.O.R.B. une réunion au 99° R.I. - Camp de SATHONAY - le vendredi 12 MARS à 18 h 30.

Je présiderai cette séance, afin de vous exposer personnellement tout l'intérêt que je porte au succès de cette entreprise et répondre à vos questions, je serai entouré du Chef de Corps du 99° R.I. et du Chef de Bataillon de Réserve CHAZIT, qui a bien voulu accepter la lourde tâche de Commandant de l'Etat-Major tactique au sein du 99° R.I. mobilisé.

Je vous invite très instamment à prendre part à cette réunion, dont l'importance, au plan de l'activité des Réserves, ne saurait vous échapper, quelle que soit votre actuelle affectation de mobilisation.

Dans cette attente, soyez assuré, Mon Cher Camarade, de mes meilleurs sentiments.



P.S. Au cas où vous seriez empêché d'assister à cette réunion, pour des raisons indépendantes de votre volonté, il vous est loisible de vous présenter à l'E.M. de la 51° D.M. Quartier Général FRERE LYON - 3° Bureau réserves - où tous renseignements vous seront donnés.

LYON, Le 1er Mars 1971

Mon Chef Camarade,

Il m'a paru utile d'accompagner le courrier que vous adresse le Commandement par ces quelques lignes. Comme vous je suis un "réserviste" surchargé par ses occupations civiles, ses charges de famille, ses diverses obligations... Comme vous aussi, j'ai longtemps déploré le peu d'occasions de justifier cette épaulette que nous avons voulue.

Les grandes options nationales ont fait que les postes ouverts à la Réserve nécessitaient des connaissances qui ne cadreraient la plupart du temps pas avec notre état de fantassin. Le Corps de Bataille lui-même offrait peu de possibilités à un officier de réserve d'infanterie résidant à Lyon.

Les nouvelles dispositions arrêtées par le Ministre de la Défense Nationale permettent aux Cadres de Réserve de participer désormais d'une manière concrète à la mise sur pied d'unités adaptées aux impératifs actuels. Les conditions de sélection selon des critères toujours plus rigoureux d'âge, de "forme" physique et militaire, etc... vous ont été favorables. Je compte sur votre présence le Vendredi 12 Mars au soir pour vous expliquer ce que nous pouvons réaliser en commun, avec nos camarades d'active, et en fonction des moyens mis à notre disposition.

Vous connaîtrez alors l'esprit qui doit régir la mise sur pied de cette unité, et les quelques impératifs qui en découleraient pour vous.

Nous avons trop souvent comparé des formules intéressantes dans certains pays voisins pour ne pas nous intéresser passionnément à cette occasion d'exercer pleinement nos responsabilités d'Officier et notre devoir de Citoyen.


Chef de Bataillon André CHAZET C.R.